

5. Bibliographie annotée sur les équivalences

MARCEL DE GRANDPRÉ

Il est assez paradoxal que les instruments de travail soient encore peu abondants et tout à fait insuffisants dans un domaine qui pose autant de problèmes à l'échelle mondiale que l'établissement des équivalences internationales de diplômes. *Le Glossaire international* publié à l'Unesco en 1969 (pages 197 à 207) donne une liste aussi exhaustive que possible des ouvrages généraux et des monographies nationales qu'un bureau de registraire dans une université peut utiliser.

Nous donnerons ici seulement les directions bibliographiques générales qui permettent de connaître les principales sources de documentation sur les équivalences.

La seule collection portant directement sur ce problème est celle de l'Unesco: *Etudes sur les équivalences internationales de diplômes*. Elle comprend les titres suivants:

Marcel de Grandpré, *Glossaire international, Termes d'usage courant en matière de certificats d'études secondaires et de diplômes et grades de l'enseignement supérieur dans quarante-cinq pays*, 1967, 207 p. (Epuisé. Remplacé par *Les Etudes supérieures*, 1973).

Méthodes d'établissement des équivalences entre diplômes et grades universitaires, 1970, 153 p. (Existe en anglais).

W. D. Halls, *International equivalences in access to higher education*, 1971, 127 p. (Edition française en préparation).

René Jean Dupuy et Gregory Tunkin, *Comparabilité des diplômes en droit international*, 1972, 85 p. (Existe en anglais).

(Marcel de Grandpré et Roger Folliot), *Les études supérieures, Présentation comparative des régimes d'enseignement et des diplômes*, (Introduction, par Jean Guittou), 1973, 549 p. (Une édition en espagnol vient de paraître. Une édition en anglais est en préparation. On projette des éditions en russe et en arabe).

Le Glossaire international et *Les études supérieures* sont des répertoires. Le premier définit les termes d'usage courant de 45 pays. Le second couvre les 129 pays qui ont un enseignement supérieur et ajoute aux définitions une présentation sommaire du régime d'enseignement; ses monographies ont été révisées, en général, dans le pays concerné. Ces deux ouvrages, en réalité, ne font aucune comparaison et ne proposent aucune équivalence: ils offrent simplement une documentation utile pour faire des comparaisons et établir des équivalences. Les trois autres titres de la collection portent sur des problèmes d'équivalences dans des secteurs plus restreints.

On connaît les cinq volumes de *L'éducation dans le monde*, publiés également par l'Unesco, qui présentent une masse colossale de renseignements sur les quelque deux cents systèmes d'enseignement qui existent dans le monde (I. Organisation et statistiques, 1955. II. L'enseignement du premier degré, 1960. III. L'enseignement du second degré, 1963. IV. L'enseignement supérieur, 1967. V. Politique, législation et administration de l'éducation, 1972). On peut être surpris que ces ouvrages conservent de la valeur, des années après leur publication. Les détails, en effet, sont souvent caducs par suite des changements dans les systèmes scolaires. Il faut

remarquer toutefois que les personnes qui ont étudié dans les cadres décrits sont encore celles pour qui se posent les problèmes d'équivalences. De plus, la fréquentation de ces ouvrages amène à constater que, si les changements de détails sont courants, les réformes sont d'ordinaire beaucoup moins profondes qu'on serait porté à le penser et elles affectent assez rarement les grandes structures.

Le seul autre grand ouvrage sur les équivalences est celui de l'Aupelf (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française): *Répertoire des études supérieures et des équivalences de titres, de diplômes et de périodes d'études entre les universités de langue française*, deuxième édition, 1972, pagination variée. Cet ouvrage documentaire est imprimé sur feuilles mobiles pour que les mises à jour puissent se faire séparément pour les pays concernés. On y trouve le détail des équivalences particulières établies pour un grand nombre de diplômes nationaux.

Les répertoires d'établissements d'enseignement supérieur publiés par les associations d'universités fournissent, à des degrés divers de développement et de précision, des renseignements nombreux sur les universités membres. Les principales associations qui publient de tels "annuaires", "yearbooks", "listes" ou "répertoires" sont l'Association internationale des universités, à Paris, The Association of Commonwealth Universities, à Londres, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, à Montréal. Un répertoire semblable vient de paraître pour l'Afrique. L'Association internationale des universités a publié en 1966 une édition à jour de son *Recueil d'accords concernant l'équivalence des titres universitaires*.

A ces associations internationales, il importe d'ajouter les répertoires de l'American Council on Education qui décrivent les *junior colleges* et les *universities and colleges* des Etats-Unis, pays où chaque établissement établit ses propres programmes.

La décentralisation extrême de l'enseignement aux Etats-Unis fait que la notion d'équivalence de diplômes n'y existe pas vraiment. En effet, dans un même établissement, les diplômes décernés varient d'ordinaire par leur contenu même pour deux étudiants qui ont fait ensemble leurs études. L'admission se fait donc non par l'établissement d'une équivalence de diplômes mais par l'étude de dossiers individuels. Les institutions d'enseignement supérieur où se présentent des étudiants étrangers ont donc eu besoin de renseignements plus détaillés sur leurs études antérieures que ce qui est requis pour établir simplement une équivalence de diplômes nationaux.

Pour satisfaire à ce besoin, trois organismes ont entrepris des études qui ont conduit à la publication d'un nombre important de monographies sur des pays particuliers et de répertoires couvrant un nombre plus ou moins vaste de pays. Ces organismes sont l'Office of Education du Gouvernement des Etats-Unis, à Washington, l'American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (One Dupont Circle, N.W., Washington, D. C. 20036) et l'Institute of International Education (809 United Nations Plaza, New-York, N.Y. 10017). Les monographies des deux premiers organismes se complètent mutuellement. Le troisième publie des répertoires à la fois pour les étudiants étrangers qui viennent aux Etats-Unis et pour les étudiants américains qui vont à l'étranger. Une autre organisation, la National Association of Foreign Students Affairs (1860 19th Street, N.W., Washington, D. C. 20009) publie également des études utiles à l'établissement des équivalences. On trouve la liste de ces publications jusqu'à l'année 1968 dans le *Glossaire international*.

Outre quelques études de l'American Council on Education (One Dupont Circle, Washington, D.C. 20036), c'est là à peu près tout ce qui actuellement porte sur le problème des équivalences internationales de diplômes ou peut servir à leur établissement.

Il faut dire, avec regret, que les ouvrages sur l'enseignement supérieur dans plusieurs pays, non plus que les articles des revues d'éducation comparée n'entrent généralement pas dans assez de détails et ne sont pas assez précis pour être utiles dans l'établissement des équivalences.